

# Fraudes et escroqueries : un nouveau guide de prévention à destination du grand public et des entreprises

A+ | A- | 

19/07/2022

La pandémie de la Covid a été marquée par un recours massif des entreprises et des citoyens à de nouveaux outils numériques, permettant notamment le télétravail. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'une recrudescence des fraudes et escroqueries en ligne. Découvrir le guide pratique donnant des conseils utiles de prévention, publié aujourd'hui.



## Une task force nationale de lutte contre les arnaques

La lutte contre les arnaques contribue à préserver le pouvoir d'achat des particuliers, ainsi que les capacités financières des entreprises. En effet, la crise économique intervient dans un contexte de fragilisation des personnes et des entreprises lié à la dégradation de la conjoncture économique. Cette vulnérabilité est amplifiée par la hausse des prix actuelle et ses répercussions sur le pouvoir d'achat des Français.

Associés au sein d'une task force nationale de lutte contre les arnaques dès avril 2020, les services de l'État et les autorités de contrôle mutualisent leurs compétences et optimisent l'action de l'État. Ils sont ainsi mobilisés non

seulement dans une action répressive, mais également dans la mise en œuvre d'une politique de prévention permettant d'alerter les particuliers et les entreprises. Dans ce contexte, la task force nationale publie un guide actualisé de prévention contre les arnaques.

## Un guide pratique pour maintenir les réflexes de vigilance

À télécharger : **Guide de prévention contre les arnaques** - juillet 2022  
(PDF ; 472 Ko)

Les pratiques frauduleuses sont très variées et touchent les **consommateurs** (de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles), comme les **entreprises** :

- ▶ arnaques au compte personnel de formation (CPF)
- ▶ escroquerie à l'encaissement de chèques
- ▶ faux ordres de virements
- ▶ usurpations d'identité de professionnels
- ▶ faux sites administratifs collectant illicitement des données personnelles ou des coordonnées bancaires
- ▶ fraudes s'appuyant sur la générosité des donateurs
- ▶ offre de produits d'épargne et de crédits à des conditions particulièrement attractives
- ▶ prospections commerciales non sollicitées (SPAM)
- ▶ hameçonnage, phishing
- ▶ pratiques abusives dans le domaine du dropshipping
- ▶ ventes en réseau multi-niveaux illicites.

Le guide propose des fiches d'identification des principales fraudes (cf ci-dessus) associées à des messages pratiques de prévention. Sont ajoutées de ~~nombreuses~~ **nouvelles** fiches relatives à des techniques de fraudes massivement constatées ces derniers mois :

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

**Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !**

**Je m'abonne**

- ▶ détournements de virements bancaires (157 millions d'euros de préjudice en 2020 d'après l'[observatoire de la sécurité des moyens de paiement < https://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/observatoire-de-la-securite-des-moyens-de-paiement >](https://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/observatoire-de-la-securite-des-moyens-de-paiement)),
- ▶ escroqueries aux chèques (538 millions d'euros de fraude au chèque en 2020 d'après le même organisme),
- ▶ arnaques au compte personnel de formation (CPF)
- ▶ escroqueries au règlement général sur la protection des données (RGPD)
- ▶ usurpations d'identité (en très forte augmentation).

Un appel est lancé, en particulier, à une vigilance renforcée pour tout achat ou souscription d'une offre de services sur les **réseaux sociaux**. Les réseaux sociaux deviennent en effet des points d'entrée majeurs. Le nombre de victimes se trouve démultiplié, notamment auprès des jeunes.

#### La task-force nationale de lutte contre les arnaques

La task-force nationale de lutte contre les arnaques regroupe :

- ▶ le ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, par le biais de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)
- ▶ le ministère délégué aux Comptes publics, avec la direction générale des Finances publiques (DGFiP) et la direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI) ;
- ▶ le ministère de l'Intérieur avec la DGPN (direction centrale de la police judiciaire – DCPJ) et la DGGN (pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) ;
- ▶ le ministère de la Justice avec la direction des Affaires criminelles et des Grâces (DACG) ;
- ▶ la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour les atteintes aux données personnelles ;
- ▶ l'autorité des marchés financiers (AMF), la banque de France et l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), les autorités de contrôle du secteur financier ;
- ▶ l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- ▶ le ministère de l'Agriculture avec la direction générale de l'Alimentation.

**X Fermer**

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

**Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy**

**infos !**

**Je m'abonne**

**À noter :** Arnaques sur internet, la plate-forme THESEE

La recrudescence des fraudes et escroqueries, notamment en ligne, est illustrée par le succès de la **plate-forme THESEE** < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31138> > lancée en mars 2022 pour lutter contre ces agissements (près de 23 000 signalements).

## Presse

Communiqué : La task force nationale de lutte contre les arnaques publie son nouveau guide de prévention et appelle à la vigilance face aux fraudes et escroqueries < <https://presse.economie.gouv.fr/19-07-2022-la-task-force-nationale-de-lutte-contre-les-arnaques-publie-son-nouveau-guide-de-prevention-et-appelle-a-la-vigilance-face-aux-fraudes-et-escroqueries/> > - 19/07/2022

---

Partager la page   

 Fermer

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

**Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !**

Je m'abonne